

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2114

30 août 2013

SOMMAIRE

3i La Sirena (b&c) Holdings S.à r.l.	101466	Kzewl Investment S.A.	101426
Associação de Pais da Escola Portuguesa de Bettendorf	101460	Lipniza Investments S.à r.l.	101428
Dolphinus Laundry Holding	101445	Litoria S.A.	101429
Endurance Office II Asset S.à r.l.	101434	Litoria S.A.	101429
EPP Bois Chaland (Lux) S.à r.l.	101426	Little Brother S.A.	101428
EPP Marathon Alpha (Lux) S.à r.l.	101426	LKM Investments S.A.	101428
EPP Massy Ile de France (Lux) S.à r.l. ...	101426	LLP S.à r.l.	101428
Eschfinlux S.A.	101427	Lober Soparfi S.A.	101430
Eschville 1 S.à r.l.	101431	Lorraine Invest S.A.	101430
Eschville 2 S.à r.l.	101432	LSF lux Investments S.A.	101429
Eschville 3 S.à r.l.	101432	LSF lux Investments S.A.	101431
Eschville 4 S.à r.l.	101433	LUKSS I Herd S.à r.l.	101430
Eschville 5 S.à r.l.	101433	Luxembourg Trust & Consulting S.A. ...	101431
Eschville Participations S.A.	101427	LUXFINANCE Spf S.A.	101429
ExxonMobil International Services	101426	Luxlogistik S.A.	101429
ExxonMobil Luxembourg et Cie	101433	Lux-Omnia S.A.	101430
Farma Holding S.à r.l.	101427	Lux-Plantes S.A.	101428
F-Dortmunder Str Witten S. à r.l.	101472	Manchette S.A.	101430
F.D.Q. S.A.	101470	Morgan Stanley Semaine S.à r.l.	101427
Fides Management S.A.	101427	neoTIC S.à r.l.	101468
Financière d'Arc S.A.	101432	News Luxembourg Finance S.à r.l.	101472
Financière d'Arc S.A.	101433	Paddington Holding S.A.-SPF	101434
Financière de Cloedt	101470	Protex International S.A.	101434
FINANCIERE D'EVRY Spf S.A.	101434	Société Internationale Italcementi (Lu- xembourg) S.A.	101444
First Climate Asset Management S.A. ..	101432	Socipar S.A.	101462
Fox International S.A.	101470	Solicom S.A.	101455
Furnas S.A.	101471	Taitava Advisory Services	101445
Global Capital S.à r.l.	101471	Tehold S.A.	101449
Gounot S.A.	101472	TP (Luxembourg) Invest S.à r.l.	101456
Grand Rock Funds S.A.	101431	Trade-Match.com S.à r.l.	101435
Guardian Europe Financial Services S.A.	101471	V-Atrium 2 S.à r.l.	101463
K Property SCI	101433	Victoire (Luxembourg) S.à r.l.	101440

EPP Bois Chaland (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 65.865.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095903/10.

(130116442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

EPP Marathon Alpha (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.382.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095904/10.

(130116441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

EPP Massy Ile de France (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.385.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095905/10.

(130116443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

ExxonMobil International Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 72.735.

Les comptes annuels au Décembre 31, 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095929/9.

(130115990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Kzewl Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.460.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} juillet 2013 au siège social de la Société, il a été décidé d'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration M. Riccardo Zorzetto résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KZEWL INVESTMENT S.A.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013096101/15.

(130116509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Eschfinlux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 87.252.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095910/10.

(130117062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Eschville Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 161.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095912/10.

(130117049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Farma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 122.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095934/9.

(130117071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Fides Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 113.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095958/9.

(130116593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Morgan Stanley Semaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.788.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 27 juin 2013

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né le 23 mai 1978 à Schiltigheim (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Morgan Stanley Semaine S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013096194/16.

(130116503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

LKM Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 158.528.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013096151/14.

(130116431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Little Brother S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 156.329.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 10 Juillet 2013.

Référence de publication: 2013096150/10.

(130116046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

LLP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5717 Aspelt, 24, rue de Filsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 152.027.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096152/10.

(130116363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Lipniza Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIPNIZA INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013096147/11.

(130116197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Lux-Plantes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4984 Sanem, Z.I. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 90.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096165/9.

(130116060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Litoria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 149.300.

Comptes annuels rectifiés déposés le 16 avril 2013 avec le numéro de dépôt L-130059465

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096148/11.

(130116737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Litoria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 149.300.

Comptes annuels rectifiés déposés le 15 avril 2013 avec le numéro de dépôt L-130058786

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096149/11.

(130116738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

LSF lux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.614.

Le bilan pour la période du 21 septembre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013096156/12.

(130116129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

LUXFINANCE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.535.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096168/9.

(130116280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Luxlogistik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 53.267.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013096173/11.

(130116582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Lober Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 5, rue Langenbetten.

R.C.S. Luxembourg B 85.844.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 04.12.2012 (date de clôture de liquidation) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096153/10.

(130116694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Lorraine Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 146.163.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096154/10.

(130117063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Manchette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 166.363.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013096178/9.

(130116992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

LUKSS I Herd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013096160/10.

(130116848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Lux-Omnia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.698.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 juillet 2013 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Madame Sandra BORTOLUS, démissionnaire.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013096164/15.

(130116015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

LSF lux Investments S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.614.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 21 juin que:

- Ernst & Young S.A., ayant son adresse au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, R.C.S. Luxembourg n° B 47771, a été nommé comme réviseur d'entreprise agréé de la Société pour la période du 1 janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Conseil d'administration de la Société:

- M. Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique, administrateur.

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, administrateur.

- M. Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, administrateur.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013096155/19.

(130116128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Luxembourg Trust & Consulting S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.028.

Am 27. April 2012, hat die Gesellschaft Treulux II Deutsch - Luxemburgische Revision und Treuhand SA, HRL B-54.459, entschieden den Sitz der Gesellschaft LUXEMBOURG TRUST & CONSULTING S.A., HRL B-95.028, 1, rue du Glacis, L-1628 Luxemburg, mit sofortiger Wirkung aufzugeben.

Luxembourg, den 27. April 2012.

Für die Richtigkeit

Unterschrift

Référence de publication: 2013096167/12.

(130116243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Eschville 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 161.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095913/10.

(130117048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Grand Rock Funds S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.416.

Société anonyme fondée le 26 Mars 2010 et publiée dans le Mémorial C-N° 1040 du 18.5.2010.

Les comptes annuels de 2012 ont été clôturés au 31 Décembre 2012 et approuvés lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires le 28 juin 2013 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/07/2013.

Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2013095984/13.

(130116437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Eschville 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 161.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095914/10.

(130117066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Eschville 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 161.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095915/10.

(130117045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Financière d'Arc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.939.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095961/9.

(130116138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

First Climate Asset Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 139.808.

Aufgrund eines Rücktrittschreibens von Herrn Stefan Kleeberg mit Kenntnisaufnahme des Verwaltungsrats per Protokoll vom 07. Juni 2013 hat sich folgende Änderung in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Der Geschäftsführer Herr Stefan Kleeberg, geboren am 30. September 1963, geschäftlich ansässig in Industriestraße 10, D-61118 Bad Vilbel, legt mit Wirkung zum 07. Juni 2013 sein Mandat nieder.

Aufgrund eines Beschlusses des Verwaltungsrats vom 07. Juni 2013 hat sich folgende Änderung in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Daniel Kranz, geboren am 10. März 1972 in Deutschland (Trier), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 07. Juni 2013 als für die tägliche Geschäftsführung Beauftragter der Gesellschaft bestellt; sowie

- Herr Thomas Goergen, geboren am 08. März 1969 in Deutschland (Trier), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 07. Juli 2013 als für die tägliche Geschäftsführung Beauftragter der Gesellschaft bestellt; sowie

- Herr Pierre Weimerskirch, geboren am 23. April 1964 in Luxemburg, geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, wurde mit Wirkung zum 07. Juli 2013 als für die tägliche Geschäftsführung Beauftragter der Gesellschaft bestellt.

Notiz: Zur Vereinheitlichung der Titel innerhalb der Geschäftsführung, wird der Titel von Herrn Ralph Brödel auf „tägliche Geschäftsführung“ angepasst.

Référence de publication: 2013095937/25.

(130116325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Eschville 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 161.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095916/10.

(130117046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Eschville 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 161.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095917/10.

(130117047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Financière d'Arc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.939.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095962/9.

(130116139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

ExxonMobil Luxembourg et Cie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 72.560.

Les comptes annuels consolidés au Décembre 31, 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095930/10.

(130115911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

K Property SCI, Société Civile Immobilière.**Capital social: EUR 20.000.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg E 4.381.

Extrait rectificatif du dépôt n° 120021858 daté du 06 février 2012

Il y a lieu de lire

Les associés de la Société ont décidé, en date du 31 octobre 2011, de ce qui suit:

Au lieu de

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 31 octobre 2011, de ce qui suit:

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096079/15.

(130116702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Endurance Office II Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.061.

—
Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 8 juillet 2013

Le Conseil de Gérance a pris connaissance avec effet immédiat de la nomination du nouvel associé:

- Endurance Office II Finance S.à r.l. enregistrée sous le numéro B129069 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, personne morale ayant son siège social au 40, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, détenant une action (1).

Le Conseil de Gérance a pris connaissance avec effet immédiat du changement du nombre d'action pour l'associé suivant:

- SIDOTI A.S., enregistrée sous le numéro B12581 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Prague, République Tchèque, personne morale ayant son siège social au 1601/47 Vaclavske namesti, 110 00 Prague 1, République Tchèque, détenant cent-vingt-quatre actions (124).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013095897/20.

(130116944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

FINANCIERE D'EVRY Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.498.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095963/9.

(130116145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Protec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.856.

—
Le Bilan arrêté au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013096336/10.

(130116499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Paddington Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 36.539.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en date du 20 juin 2013

Résolution unique

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 06 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration au sein de la société et décide de coopter, avec effet au 06 juin 2013, Monsieur Marc LIBOUTON, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Monsieur Marc LIBOUTON terminera le mandat de son prédécesseur.

Référence de publication: 2013096308/15.

(130116177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Trade-Match.com S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 70.639.

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de la société «TRADE-MATCH.com S.à r.l.», (la «Société») une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 58, rue Glesener, L-1630 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 70 639 et avec un capital social souscrit de VINGT-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (22'175.- EUR) divisé en huit cent quatre-vingt-sept (887)) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR).

La Société fut originellement constituée sous la forme juridique d'une société anonyme suivant acte notarié reçu le 24 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 719 du 28 septembre 1999.

Les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 11 juillet 2011, lequel acte de modifications des statuts fut publié au Mémorial, le 19 octobre 2011, sous le numéro 2532 et page 121 507.

L'Assemblée se compose à l'heure actuelle des neuf (9) associés, à savoir:

1) La société «WORLD WIDE TRADE MATCH S.A.R.L.», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 58, rue Glesener à L-1630 Luxembourg, immatriculée auprès au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 66 536,

représentée aux fins des présentes par:

Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 4 juin 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

détentrice de cinq cent quatre-vingt-dix-sept (597) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune;

2) Monsieur Jordi COSTA, salarié, né à Angles (Espagne), le 11 mars 1957, demeurant 11 boulevard du Jardin Exotique, MC-98000 Monaco,

ici représenté par:

Madame Catherine DE WAELE, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Santiago de Chili (Chili), le 04 juin 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

détenteur de cinq (5) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune;

3) Monsieur Jérôme KUEHN, salarié, né à Strasbourg (France), le 28 mai 1967, demeurant au 6, rue Pierre Semard à F-75009 Paris (France),

ici représenté par:

Madame Catherine DE WAELE, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Paris (France), le 04 juin 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

détenteur de soixante-treize (73) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune;

4) Monsieur Sébastien CRUSSOL, salarié, né à Bourges (France), le 22 mars 1971, demeurant au 52 avenue Georges Clémenceau, F-77250 Moret-sur-Loing (France),

ici représenté par:

Madame Catherine DE WAELE, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Paris (France), le 04 juin 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

détenteur de cent sept (107) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune;

5) Monsieur Stéphane KEULEYAN, salarié, né à Bagneux (France),le 5 avril 1968, demeurant 30 rue des Glaises, F-92160 Anthony,

ici représenté par:

Madame Catherine DE WAELE, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Paris (France), le 4 juin 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

détenteur de dix-huit (18) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune;

6) Monsieur Emmanuel DUBOIS, avocat, né à Paris (France),le 19 janvier 1968 demeurant au 36 rue de La Rochefoucauld, F-92100 Boulogne- Billancourt (France),

ici représenté par:

Madame Catherine DE WAELE, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Paris (France), le 4 juin 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

détenteur de neuf (9) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune;

7) La société «PATRIMOINE INVESTISSEMENT CONSEILS», une société de droit français établie et ayant son siège social Domaine de Malaret, F-31590 Verfeil (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Toulouse (France) sous le numéro 440 328 045,

ici représenté par:

Madame Catherine DE WAELE, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Verfeil (France), le 04 2013;

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

détenteur de neuf (9) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune;

8) Madame Cécile BUREL, salariée, née à Lyon (France), le 5 juillet 1972, épouse de Monsieur Emmanuel DUBOIS, demeurant au 83, boulevard de la Marne à F- 94 120 La Varenne Saint Hilaire (France),

ici représentée par:

Madame Catherine DE WAELE, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à La Varenne (France), le 04 juin 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

détentriche de vingt-trois (23) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, et

9) Monsieur Bogdan KOWAL, salarié, né à Wisniowa (Pologne), le 16 décembre 1963, demeurant au 6 rue de l'Yser, F-94370 Sucy-en-Brie,

ici représenté par:

Madame Catherine DE WAELE, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Sucy-en-Brie (France), le 04 juin 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

détenteur de quarante-six (46) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Lesquelles parties comparantes, par leur représentante susnommée, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions des associés prises chacune séparément et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de réduire la valeur nominale de chaque part sociale pour la porter de sa valeur actuelle de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) à celle d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR), sans réduire pour autant le capital social de la Société ni annuler le nombre de parts sociales, mais par une augmentation conséquente du nombre de parts sociales détenues par chaque associé au ratio de deux mille cinq cents (2'500) parts sociales nouvelles pour une (1) part sociale actuellement détenue.

Suite à cette réduction de valeur nominale, le capital social de la société de VINGT-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (22'175.-EUR) est représenté désormais par deux millions deux cent dix-sept mille cinq cents (2'217'500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de SIX CENT CINQUANTE-SEPT EUROS (657.- EUR) pour le porter de son montant actuel de VINGT-DEUX MILLE CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS

(22'175.- EUR) divisé dès à présent en deux millions deux cent dix-sept mille cinq cents (2'217'500) parts sociales avec sa nouvelle valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) à un montant de VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT TRENTE-DEUX EUROS (22'832.- EUR) qui sera divisé en deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille deux cents (2'283'200) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR).

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'émettre soixante-cinq mille sept cents (65'700) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et chaque part sociale nouvelle émise avec une prime d'émission d'UN EURO et TRENTE-CINQ CENTS (1,35 EUR), soit une prime d'émission totale de QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (88'695.- EUR).

Quatrième résolution

L'Assemblée reconnaît que sur les neuf (9) associés existants, huit (8) associés ont renoncé dans la mesure nécessaire à leurs droits de souscription préférentiel et DECIDE d'accepter la souscription des soixante-cinq mille sept cents (65'700) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune, par le seul associé existant et les huit (8) nouveaux associés ci-après:

- 1) Monsieur Jérôme KUEHN, prénommé, agissant en sa qualité d'associé existant,
à concurrence de dix-huit mille deux cent cinquante (18'250) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;
- 2) Monsieur Stéphane CALEGARI, Dirigeant de Sociétés, né à Houilles (France), le 24 juin 1969, demeurant 9bis, rue de Lorraine, F-78 800 Houilles (France),
à concurrence de sept mille trois cents (7'300) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;
- 3) Monsieur Olivier DREAN, Consultant, né au Mans (France), le 03 octobre 1970, demeurant 539, rue du Général de Gaulle, F-45 160 Olivet,
à concurrence de sept mille trois cents (7'300) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;
- 4) Monsieur Emmanuel FOURNIER, Dirigeant de Sociétés, né à Poitiers (France), le 22 septembre 1961 demeurant au 48 boulevard Malesherbes, F-75008 Paris (France),
à concurrence de sept mille trois cents (7'300) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;
- 5) La société civile «FINLAC», une société de droit français établie et ayant son siège social, F-69 230 Saint-Genis Laval (France), 50-52, avenue Chanoine Cartellier, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Lyon (France) sous le numéro 500 532 106,
à concurrence de sept mille trois cents (7'300) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;
- 6) La société «NORME France», une société de droit français établie et ayant son siège social, F-75005 Paris (France), 9, rue des Arènes, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Paris (France) sous le numéro 391 306 990,
à concurrence de trois mille six cent cinquante (3'650) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;
- 7) Monsieur Jean-Luc LENART, Dirigeant de sociétés, né à Roubaix (France), le 05 mars 1951, demeurant au 80 rue de l'Université, F-75007 Paris (France),
à concurrence de sept mille trois cents (7'300) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;
- 8) Monsieur Nicolas HUBER, Directeur de projets informatiques, né à Coulomiers (France), le 18 décembre 1969, demeurant au 69 bis, rue Saint- Laurent, F-77 400 Lagny sur Marne (France),
à concurrence de trois mille six cent cinquante (3'650) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune; et
- 9) Monsieur Gilles DE BIASI, avocat, né à Paris (France), le 02 août 1964, demeurant au Lieudit «Transiere», F-27250 Ambenay (France),
à concurrence de trois mille six cent cinquante (3'650) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune.

Les souscripteurs ci-avant énumérés sub. 2) à sub. 9) interviennent à cette augmentation en leurs qualités de nouveaux associés.

Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

Madame Catherine De Waele, prénommée;
agissant en sa qualité de mandataire spéciale des neuf (9) souscripteurs ci-avant nommés,
en vertu de neuf (9) procurations toutes lui données le 04 juin 2013,
lesquelles, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant,
resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, déclare souscrire au nom et pour le compte des neuf (9) souscripteurs susnommés, les soixante-cinq mille sept cents (65'700) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR), chacun le nombre pour lequel il a été admis et déclare libérer intégralement chaque part sociale nouvelle ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'UN EURO et TRENTE-CINQ CENTS (1,35 EUR) par part nouvelle, soit une prime d'émission d'un montant total de QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (88'695.- EUR), de la manière suivante:

Les soixante-sept mille cinq cents (67'500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune, ainsi souscrites ensemble avec la prédite prime d'émission ont été intégralement libérées par l'ensemble des souscripteurs ci-avant spécifiés, par des apports en numéraire faits par chacun d'eux à la Société pour un montant total de QUATRE-VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE- DEUX EUROS (89'352.- EUR).

La preuve de tous ces versements en numéraire, soit la somme de QUATRE-VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE-DEUX EUROS (89'352.- EUR) a été rapportée au notaire instrumentant par une attestation bancaire que le notaire reconnaît expressément.

L'Assemblée DECIDE encore que dudit montant total apporté à la Société de QUATRE-VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT CINQUANTE-DEUX EUROS (89'352.- EUR), un montant de SIX CENT CINQUANTE-SEPT EUROS (657.- EUR) sera alloué au capital social souscrit de la Société et le solde, soit la somme de QUATRE-VINGT-HUIT MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (88'695.- EUR) au compte de prime d'émission.

Quatrième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article SIX (6) des statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus.

Ledit article SIX (6) sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 6. «Le capital social est fixé à VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT TRENTE-DEUX EUROS (22'832.- EUR), représenté par deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille deux cents (2'283'200) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR). Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des associé(s).»

Cinquième résolution

L'Assemblée DECIDE, que suite à cette augmentation de capital avec acceptation par la Société des huit (8) nouveaux associés, la répartition des deux millions deux cent quatre-vingt-trois mille deux cents (2'283'200) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, est désormais la suivante:

1) La société «WORLD WIDE TRADE MATCH S.A.R.L.», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 58, rue Glesener à L-1630 Luxembourg, immatriculée auprès au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 66 536,

détentrices d'un million quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cents (1'492'500) parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;

2) Monsieur Jordi COSTA, salarié, né à Angles (Espagne), le 11 mars 1957, demeurant 11 boulevard du Jardin Exotique, MC-98000 Monaco (Principauté de Monaco),

détenteur de douze mille cinq cents (12'500) parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;

3) Monsieur Jérôme KUEHN, salarié, né à Strasbourg (France), le 28 mai 1967, demeurant au 6, rue Pierre Semard, F-75009 Paris (France),

détenteur de deux cent mille sept cent cinquante (200'750) parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;

4) Monsieur Sébastien CRUSSOL, salarié, né à Bourges (France), le 22 mars 1971, demeurant au 52 avenue Georges Clémenceau, F-77250 Moret-sur-Loing (France),

détenteur de deux cent soixante-sept mille cinq cent cents (267'500) parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;

5) Monsieur Stéphane KEULEYAN, salarié, né à Bagneux (France), le 05 avril 1968, demeurant 30 rue des Glaises, F-92160 Anthony (France),

détenteur de quarante-cinq mille (45'000) parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;

6) Monsieur Emmanuel DUBOIS, avocat, né à Paris (France), le 19 janvier 1968, demeurant au 36 rue de La Rochefoucauld, F-92100 Boulogne-Billancourt (France),

détenteur de vingt-deux mille cinq cents (22'500) parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;

7) La société «PATRIMOINE INVESTISSEMENT CONSEILS», une société de droit français établie et ayant son siège social Domaine de Malaret, F-31590 Verfeil (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Toulouse (France) sous le numéro 440 328 045,,

détentrice de vingt-deux mille cinq cents (22'500) parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;

8) Madame Cécile BUREL, salariée, née à Lyon (France), le 05 juillet 1972, épouse de Monsieur Emmanuel DUBOIS, demeurant au 83, boulevard de la Marne, F-94 210 La Varenne Saint Hilaire (France),

détentrice de cinquante-sept cinq cents (57'500) parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;

9) Monsieur Bogdan KOWAL, salarié, né à Wisniowa (Pologne), le 16 décembre 1963, demeurant 6 rue de l'Yser, F-94370 Sucy-en-Brie (France),

détenteur de cent quinze mille (115'000) parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;

10) Monsieur Stéphane CALEGARI, Dirigeant de Sociétés, né à Houilles (France), le 24 juin 1969, demeurant 9bis, rue de Lorraine, F-78 800 Houilles (France),

détenteur de sept mille trois cents (7'300) parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;

11) Monsieur Olivier DREAN, Consultant, né au Mans (France), le 3 octobre 1970, demeurant 539, rue du Général de Gaulle, F-45 160 Olivet,

détenteur de sept mille trois cents (7'300) parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;

12) Monsieur Emmanuel FOURNIER, Dirigeant de Sociétés, né à Poitiers (France), le 22 septembre 1961 demeurant au 48 boulevard Malesherbes, F-75008 Paris (France),

détenteur de sept mille trois cents (7'300) parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;

13) La société civile «FINLAC», une société de droit français établie et ayant son siège social, F-69 230 Saint-Genis Laval (France), 50-52, avenue Chanoine Cartellier, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Lyon (France) sous le numéro 500 532 106

détentrice de sept mille trois cents (7'300) parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;

14) La société «NORME France», une société de droit français établie et ayant son siège social, F-75005 Paris (France), 9, rue des Arènes, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Paris (France) sous le numéro 391 306 990

détenteur de trois mille six cent cinquante (3'650) parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;

15) Monsieur Jean-Luc LENART, dirigeant de sociétés, né à Roubaix (France), le 05 mars 1951, demeurant au 80 rue de l'Université, F-75007 Paris (France),

détenteur de sept mille trois cents (7'300) parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune;

16) Monsieur Nicolas HUBER, Directeur de projets informatiques, né à Coulomiers (France), le 18 décembre 1969, demeurant au 69 bis, rue Saint- Laurent, F-77 400 Lagny sur Marne,

détenteur de trois mille six cent cinquante (3'650) parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune; et

17) Monsieur Gilles DE BIASI, avocat, né à Paris (France), le 02 août 1964, demeurant au Lieudit «Transiere», F-27250 Ambenay,

détenteur de trois mille six cent cinquante (3'650) parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENTIME D'EURO (0,01 EUR) chacune.

Frais

Les frais, dépens, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros.

Dont acte, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prénommés ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte. Signé: C. DE WAELE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juin 2013. Relation: EAC/2013/7778. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013099452/283.

(130120308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Victoire (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.132.175,93.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 172.929.

In the year two thousand and thirteen, the eleventh day of June.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Victoire (Luxembourg) S.à r.l, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172. 929 (the Company). The Company has been incorporated on November 13, 2012 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°4 dated January 2, 2013. The articles of association have been amended for the last time on November 27, 2012 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°370 dated February 14, 2013 (the Articles).

There appeared:

Mr. Eric Dayan, born on January 13, 1980 in Paris (France), with address at 74 boulevard Maurice Barrès, 92200 Neuilly Sur Seine, France (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Conversion of 5,451,234,954 (five billion four hundred fifty-one million two hundred thirty-four thousand nine hundred and fifty-four) MRPS into Ordinary Shares;

2. Creation of an investment committee;

3. Subsequent amendment and restatement of articles 5, 6, 11.1 (iii), 15 and, 16.1 and 16.2 of the Articles, deletion of article 16.3 and creation of an article 8.4 of the Articles in order to reflect inter alia the resolutions adopted under item 1. and item 2.;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert 5,451,234,954 (five billion four hundred fifty-one million two hundred thirty-four thousand nine hundred and fifty-four) existing mandatory redeemable preference shares (the MRPS) into ordinary shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend 5, 6, 11.1 (iii), 15 and, 16.1 and 16.2 of the Articles and delete 16.3 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that they reads henceforth as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at sixty-four million one hundred thirty-two thousand one hundred seventy-five euro and ninety-three cents (EUR 64,132,175.93), represented by six billion four hundred thirteen million two hundred seventeen thousand five hundred ninety-three (6,413,217,593) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

" Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital."

"8.4. Investment Committee.

The investment committee (the Investment Committee) consists of the managers of the Company and of any other person appointed by the managers.

The Investment Committee shall meet in Luxembourg (or in any other place mentioned on the convening notice, if any) upon convocation of any of its members and takes its decisions at the majority of the votes of the members being present. Non prior convening notice shall be necessary if all the members of the Investment Committee are present, represented or excused.

The Investment Committee shall study and assess any and all investments likely to be made by the Company and shall render to the Board a non-binding advice on the merits of the considered investments"

"11.1. Powers and voting rights.

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote"

" Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend."

"16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realize the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realization of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand eight hundred Euros (1,800.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour de juin.

Par-devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Victoire(Luxembourg) S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 172.929 (la Société). La Société a été constituée le 13 novembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°4 du 2 janvier 2013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 27 novembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°370 du 14 février 2013 (les Statuts).

A comparu:

M. Eric Dayan, né le 13 janvier 1980 à Paris (France), ayant son adresse 74 boulevard Maurice Barrès, 92200 Neuilly Sur Seine, France (l'Associé Unique),

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Conversion de 5.451.234.954 (cinq milliards quatre cent cinquante-et-un millions deux cent trente-quatre mille neuf cent cinquante-quatre) PSPOR en Parts Sociales Ordinaires;

2. Création d'un Comité d'Investissement;

3. Modification subséquente et refonte des articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 et 16.2 des Statuts, suppression de l'article 16.3 et création de l'article 8.4 des Statuts afin de refléter, entre autres, les décisions adoptées au point 1. et au point 2. ci-dessus;

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales dans le registre des parts sociales de la Société;

5. Divers.

III. Que l' Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir 5.451.234.954 (cinq milliards quatre cent cinquante-et-un millions deux cent trente-quatre mille neuf cent cinquante-quatre) parts sociales privilégiées obligatoirement remboursables (PSPOR) parts sociales existantes en Parts Sociales Ordinaires.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 et 16.2 des Statuts et de supprimer l'article 16.3 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à soixante-quatre millions cent trente-deux mille cent soixante-quinze euros et quatre-vingt-treize cents (EUR 64.132.175,93), représenté par six milliards quatre cent treize millions deux cent dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-treize (6.413.217.593) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

« Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.»

«8.4. Comité d'Investissement.

Le comité d'investissement (le Comité d'Investissement) est composé des gérants de la Société et de toute autre personne nommé par les gérants. Le Comité d'Investissement se réunit à Luxembourg (ou en tout autre lieu indiqué sur la convocation, s'il y en a une) sur convocation de l'un quelconque de ses membres et statue à la majorité des membres présents. Aucune convocation préalable n'est nécessaire si tous les membres du Comité d'Investissement sont présents, représentés ou excusés.

Le Comité d'Investissement étudie et évalue tout investissement susceptible d'être fait par la Société et rend au Conseil un avis non impératif sur les mérites des investissements considérés.»

«11.1. Pouvoirs et Droits de vote.

- (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.»

« **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.»

«16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens & Loeff afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille huit cents Euros (1.800.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. DAYAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2013. Relation: LAC/2013/28125. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099496/215.

(130120684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Société Internationale Italcementi (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 40.258.

L'an deux mille treize, le onze juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SOCIETE INTERNATIONALE ITALCEMENTI (LUXEMBOURG) S.A, avec siège social à Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 40.258.

constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 1992, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 434 du 29 septembre 1992.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Monica PORFILIO, Directeur Général, demeurant professionnellement à Luxembourg, 534, rue de Neudorf,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Régis GALIOTTO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Valérie COQUILLE, Legal Manager, demeurant professionnellement à Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Les actionnaires représentés et leur nombre d'actions figurent sur la liste de présence, signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné.

II. Cette liste de présence ainsi que les procurations seront annexées au présent acte, pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

III. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les huit cent quatre-vingt-cinq mille sept cent cinquante (885.750) actions émises dans la Société sont représentées à l'assemblée.

IV. Il apparaît de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des articles 8 et 9 des statuts pour n'en faire qu'un ayant la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers comme suit:

1) par la signature conjointe du Président et d'un administrateur;

2) par la signature unique de son administrateur-délégué, dans les cas où le Conseil aura décidé de procéder à une telle délégation de pouvoirs;

3) par la signature de toute(s) personne(s), à qui le Conseil aura accordé une délégation spéciale.

Le Conseil peut déléguer les pouvoirs qu'il juge opportuns à des employés de la Société ou même à des tiers. La délégation à un tiers ne peut être que temporaire, votée pour l'accomplissement d'une chose déterminée.

Dans tous les cas le Conseil détermine les pouvoirs de signature des personnes ainsi nommées.

Une délégation de pouvoirs n'expire pas avec le renouvellement total ou partiel du Conseil. Ce dernier peut à tout moment révoquer les pouvoirs accordés.»

2. Renumérotation des articles suivants des statuts.

3. Divers.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier les articles 8 et 9 des statuts pour n'en faire qu'un ayant la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers comme suit:

- 1) par la signature conjointe du Président et d'un administrateur;
- 2) par la signature unique de son administrateur-délégué, dans les cas où le Conseil aura décidé de procéder à une telle délégation de pouvoirs;
- 3) par la signature de toute(s) personne(s), à qui le Conseil aura accordé une délégation spéciale.

Le Conseil peut déléguer les pouvoirs qu'il juge opportuns à des employés de la Société ou même à des tiers. La délégation à un tiers ne peut être que temporaire, votée pour l'accomplissement d'une chose déterminée.

Dans tous les cas le Conseil détermine les pouvoirs de signature des personnes ainsi nommées.

Une délégation de pouvoirs n'expire pas avec le renouvellement total ou partiel du Conseil. Ce dernier peut à tout moment révoquer les pouvoirs accordés.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de renuméroter les articles des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à deux mille Euros (2.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, V. COQUILLE, M. PORFILIO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2013. Relation: LAC/2013/28120. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099421/78.

(130120214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

DLH, Dolphinus Laundry Holding, Société Anonyme, (anc. Taitava Advisory Services).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 150.825.

In the year two thousand and thirteen on the fourth of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

PARTNER INVEST LIMITED, a private company limited by shares, incorporated and organized under the laws of Gibraltar, with registered office at Watergardens 6, Suite 24, Gibraltar,

duly represented by Mrs Virginie MICHELS, employee, with professional address in Luxembourg,

by a virtue of a proxy given under private seal on July 3rd, 2013,

which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

I.- The appearing party, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the company "Taitava Advisory Services", a société anonyme having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and companies Register under the number B 150.825, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on January 19, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Association, number 427 of February 26, 2010 (the "Company")

II.- The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change the Company's corporate name from "Taitava Advisory Services" into "DOLPHINUS LAUNDRY HOLDING" abbreviated as "DLH";
2. Amendment of the Article ONE (1) of the Company's articles of incorporation in order to reflect the resolution to be adopted under item 1 of the agenda;
3. Enhancement of the corporate objects of the Company and subsequent amendment of the Article FOUR (4) of the Company's articles of incorporation;
4. Acknowledgement of the resignation of the board of directors and discharge to grant it;
5. Appointment of new directors;
6. Miscellaneous;

The appearing party, represented as stated here above, representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's corporate name from "Taitava Advisory Services" into "DOLPHINUS LAUNDRY HOLDING" abbreviated as "DLH".

Second resolution

In order to reflect such change of the Company's corporate name, the Sole Shareholder resolves to amend Article ONE (1) of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited liability company exists under the name of "DOLPHINUS LAUNDRY HOLDING" abbreviated as "DLH".

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to enhance the corporate objects of the Company and resolves to amend Article FOUR (4) of the Company's articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 4. The Company is formed in the purpose of acquiring, exploiting and conceding intangible rights (in particular, trademarks and trade names), industrial process and informations in relation with experience acquired in the industrial, commercial and scientific field.

The Company may also enter in all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may also enter into the following transactions (it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector):

- to grant every assistance and any financial support, whether by way of loans, advances or otherwise to its direct and indirect subsidiaries affiliates and/or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the direct and indirect shareholders of the Company as well as their direct and indirect subsidiaries;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its direct and indirect subsidiaries, affiliates and/or entities belonging to its Group, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Fourth resolution

The sole shareholder has been informed by the board of directors of its resignation with immediate effect and decides to grant discharge to it for the execution of its mandate until this date.

Fifth resolution

As a consequence of the precedent resolution, the sole shareholder decides to appoint the following as directors:

- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, born on the 27th of May 1976 in Luxembourg, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, born on the 10th of February 1973 in Luxembourg, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Mr Manuel HACK, Maître ès sciences économiques, born on the 19th of June 1966 in Luxembourg, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

The extraordinary general meeting elects Mrs Stéphanie GRISIUS, prenamed, as chairman of the board of directors.

The mandate of the directors expiring at the annual general meeting approving the annual accounts of the Company for the period ending 31st December 2013.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

PARTNER INVEST LIMITED, société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois de Gibraltar, avec siège social au Watergardens 6, Suite 24, Gibraltar,

dûment représentée par Madame Virginie MICHELS, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 juillet 2013,

laquelle restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

I.- La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est seul et unique actionnaire (Actionnaire unique) de la société anonyme "Taitava Advisory Services", ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg ("la Société"), enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous la section B numéro 150.825, constituée suivant acte du notaire soussigné le 19 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 427 en date du 26 février 2010.

II.- La partie comparante agissant en sa qualité de seul actionnaire de la Société et représentée comme mentionné ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de «Taitava Advisory Services» en celle de "DOLPHINUS LAUNDRY HOLDING" en abrégé «DLH»;

2. Modification de l'Article UN (1), des statuts de la Société de manière à refléter la résolution à adopter au point 1 de l'ordre du jour;

3. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'Article QUATRE (4) des statuts de la Société;

4. Démission du conseil d'administration et décharge à lui accorder;

5. Nomination de nouveaux administrateurs;

6. Divers;

La partie comparante, représentée comme mentionné ci-avant, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «Taitava Advisory Services» en celle de «DOLPHINUS LAUNDRY HOLDING» en abrégé «DLH».

Deuxième résolution

Afin de refléter le changement de la dénomination sociale, l'Actionnaire unique décide de modifier l'article UN (1), des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il existe une société anonyme sous la dénomination de «DOLPHINUS LAUNDRY HOLDING» en abrégé «DLH».

Troisième résolution

L'Actionnaire unique décide de modifier l'objet social de la Société.

En conséquence, l'Actionnaire unique décide de modifier l'Article QUATRE (4) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, l'exploitation et la concession de droits incorporels (dont notamment, les droits sur des marques de fabrique et de commerce), de procédés industriels et d'informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique.

La société pourra également entrer dans toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Quatrième résolution

L'Actionnaire unique a été informée de la démission du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et décide de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Actionnaire unique décide de nommer aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, née le 27 mai 1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, né le 10 février 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Monsieur Manuel HACK, Maître ès sciences économiques, né le 19 juin 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

L'Actionnaire unique nomme Madame Stéphanie GRISIUS, prénommée, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le document a été lu à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V.MICHELS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8880. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013099463/196.

(130120805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Tehold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 20.587.

In the year two thousand and thirty-three, on the twenty-one of June

Before Maître Holtz, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TEHOLD S.A., (the "Company"), with registered office in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, registered in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 20 587, incorporated by deed of Maître Frank BADEN, notary residing in Luxembourg, dated July 1th 1983, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 187 of the year 1983. The meeting is presided by Mr Geoffrey HUPKENS, professionally residing in Luxembourg, 42, rue de la Vallée,

The Chairman appoints as secretary Mrs Susana GONCALVES, professionally residing in Luxembourg, 42, rue de la Vallée,

The Chairman appoints as scrutineer Mrs Stéphanie GIUSTINO, professionally residing in Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

1) Decision to be taken concerning the prorogation of the duration of the Company for an unlimited period and subsequent amendment of the last paragraph of the Article 1.

2) Amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation, to be read as follows: "The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests. The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise. The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies. The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes."

3) Cancellation of the Article 7 concerning the pledging of one share as guarantee of the mandates of each director and auditor of the Corporation and renumbering of the Articles.

4) Addition of a new paragraph to Article 11 (new Article 10) of the Articles of Incorporation with the following content: "The board of directors is authorised to pay interim &²dividends in accordance with the terms prescribed by law."

5) Replacement of the German version of the Articles of Incorporation by an English version followed by a French version.

First resolution

The Meeting decides the prorogation of the duration of the Company for an unlimited period and subsequent amendment of the last paragraph of the Article 1:

« **Art. 1. Last paragraph.** The corporation is established for an unlimited period."

Second resolution

The Meeting decides to amend the Article 2 of the Articles of Incorporation, to be read as follows:

"The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests. The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise. The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies. The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes."

Third resolution

The Meeting decides to cancel the Article 7 concerning the pledging of one share as guarantee of the mandates of each director and auditor of the Corporation and renumbering of the Articles.

Fourth resolution

The Meeting decides the addition of a new paragraph to Article 11 (new Article 10) of the Articles of Incorporation with the following content:

"The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law."

Fifth resolution

The Meeting decides to replace the German version of the Articles of Incorporation by an English version followed by a French version, to update updating of the by-laws and to adapt them to the decisions mentioned in the present agenda as well as to all amendments of the law on trading companies:

"Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists under the name of "TEHOLD S.A." a company in the form of a public limited company (société anonyme).

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to another address within the municipality of Luxembourg-city by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes..

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 30,986.69 (thirty thousand nine hundred and eighty-six Euros and sixty-nine cents) divided into 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares without nominal value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of August 10th, 1915, as amended, prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of

director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex. Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of August 10th, 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st July and shall end on 30th June of the following year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the third Thursday of October at 3 p.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable to the present deed, is approximately 1.100,-EUR

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation

In case of divergences between the English and the French versions, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un juin,

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TEHOLD S.A., (la "Société"), avec siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 20 587, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 187 de l'année 1983.

L'assemblée est présidée par Mr Mr Geoffrey HUPKENS demeurant professionnellement à Luxembourg, 42, rue de la Vallée,

Le Président désigne comme secrétaire Madame Susana GONCALVES, demeurant professionnellement à Luxembourg, 42, rue de la Vallée,

Le Président désigne comme scrutatrice Madame Stéphanie GIUSTINO, demeurant professionnellement à Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Prorogation de l'existence de la société pour durée indéterminée, et modification subséquente du dernier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts;

2. Modification de l'article 2 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.";

3. Annulation de l'article 7 des statuts et renumérotation des articles;

4. Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 11 (nouvel article 10) des statuts:

"Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.";

5. Remplacement de la version allemande des statuts par une version anglaise suivie d'une version française;

Première résolution

L'assemblée décide de proroger l'existence de la société pour une durée indéterminée, et modifie en conséquence l'article 1^{er} - dernier paragraphe - des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}. Dernier paragraphe.** La durée de la société est illimitée".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts de la manière suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de supprimer l'article 7 des statuts et de renuméroter les articles des statuts en conséquence.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter un paragraphe à l'article 11 des statuts (nouvel article 10):

« **Art. 11. (Nouvel article 10). In fine.** Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer de la version allemande des statuts par une version anglaise suivie d'une version française, ceci dans le but d'effectuer une complète refonte des statuts, en vue d'adapter ceux-ci aussi bien aux décisions prises ce jour qu'aux modifications législatives survenues aux lois sur les sociétés commerciales:

Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «TEHOLD S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième jeudi du mois d'octobre à quinze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à environ 1.100.-€

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: G. Hupkens, S. Goncalves, S. Giustino, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2013 - EAC/2013/8078 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013099468/317.

(130119871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Solicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 100.219.

L'an deux mil treize, le vingt juin.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

«SOLICOM S.A.»

avec siège social à L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 100.219,

constituée sous la dénomination «SOLUCOM S.A.» suivant acte reçu par Maître Fernand UNSEN, alors notaire de résidence à Diekirch, en date du 7 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 233 du 28 mars 2000, page 11.168, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le prédite notaire Fernand UNSEN, en date du 25 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 663 du 15 septembre 2000, page 31.801.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier DIFFERDANGE.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thibault DAXHELET.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier DIFFERDANGE.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinquante et une (51) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présent assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Transfert du siège social de ladite société pour le transférer à la nouvelle adresse sise à L8371 Hobscheid, 1 rue de Steinfort et par conséquent modification de l'article 2, premier alinéa des statuts.

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de transférer le siège social de la société à la nouvelle adresse sise à L-8371 Hobscheid, 1 rue de Steinfort et par conséquent de modifier l'article 2, premier alinéa des statuts, pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Hobscheid.» Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cent euros (1.100.- €). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: O. DIFFERDANGE, T. DAXHELET, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juin 2013. Relation: EAC/2013/8316. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): M.HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PÉTANGE, le 10 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099428/64.

(130119788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

TP (Luxembourg) Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.076.142,94.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 172.899.

In the year two thousand and thirteen, the eleventh day of June,

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TP (Luxembourg) Invest S.à r.l, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 16 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172. 899 (the Company). The Company has been incorporated on November 13, 2012 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3091 dated December 27, 2012. The articles of association have been amended for the last time on November 27, 2012 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°352 dated February 13, 2013 (the Articles).

There appeared

Mr Thierry Petit, born on May 12, 1973 in Nevers (France), with address at 8 rue Lacharrière, 75011 Paris, France (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Conversion of 2,046,472,149 (two billion forty-six million four hundred seventy-two thousand one hundred and forty-nine) MRPS into Ordinary Shares;

2. Creation of an investment committee;

3. Subsequent amendment and restatement of articles 5, 6, 11.1 (iii), 15 and, 16.1 and 16.2 of the Articles, deletion of article 16.3 and creation of an article 8.4 of the Articles in order to reflect inter alia the resolutions adopted under item 1. and item 2.;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert 2,046,472,149 (two billion forty-six million four hundred seventy-two thousand one hundred and forty-nine) existing mandatory redeemable preference shares (the MRPS) into ordinary shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend 5, 6, 11.1 (iii), 15 and, 16.1 and 16.2 of the Articles and delete 16.3 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that they reads henceforth as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty-four million seventy-six thousand one hundred forty-two euro and ninety-four cents (EUR 24,076,142.94), represented by two billion four hundred seven million six hundred fourteen thousand two hundred ninety-four (2,407,614,294) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles."

" Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital."

"8.4. Investment Committee. The investment committee (the Investment Committee) consists of the managers of the Company and of any other person appointed by the managers. The Investment Committee shall meet in Luxembourg (or in any other place mentioned on the convening notice, if any) upon convocation of any of its members and takes its decisions at the majority of the votes of the members being present. Non prior convening notice shall be necessary if all the members of the Investment Committee are present, represented or excused.

The Investment Committee shall study and assess any and all investments likely to be made by the Company and shall render to the Board a non-binding advice on the merits of the considered investments."

"11.1. Powers and voting rights

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote."

" Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend."

"16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realize the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realization of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand eight hundred Euros (1,800.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour de juin,

Par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TP (Luxembourg) Invest S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 172.929 (la Société). La Société a été constituée le 13 novembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°3091 du 27 décembre 2012. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 27 novembre 2012 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°352 du 13 février 2013 (les Statuts).

A comparu

M. Thierry Petit, né le 12 mai 1973 à Nevers (France), ayant son adresse 8 rue Lacharrière, 75011 Paris, France (l'Associé Unique),

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Conversion de 2.046.472.149 (deux milliards quarante-six millions quatre cent soixante-douze mille cent quarante-neuf) PSPOR en Parts Sociales Ordinaires;

2. Création d'un Comité d'Investissement;

3. Modification subséquente et refonte des articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 et 16.2 des Statuts, suppression de l'article 16.3 et création de l'article 8.4 des Statuts afin de refléter, entre autres, les décisions adoptées au point 1. et au point 2. ci-dessus;

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales dans le registre des parts sociales de la Société;

5. Divers.

III. Que l' Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir 2.046.472.149 (deux milliards quarante-six millions quatre cent soixante-douze mille cent quarante-neuf) parts sociales privilégiées obligatoirement remboursables (PSPOR) parts sociales existantes en Parts Sociales Ordinaires.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 5, 6, 11.1 (iii), 15, 16.1 et 16.2 des Statuts et de supprimer l'article 16.3 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-quatre millions soixante-seize mille cent quarante-deux euros et quatre-vingt-quatorze centimes d'euro (EUR 24.076.142,94), représenté par deux milliards quatre cent sept millions six cent quatorze mille deux cent quatre-vingt-quatorze (2.407.614.294) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

« Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.»

«8.4 Comité d'Investissement

Le comité d'investissement (le Comité d'Investissement) est composé des gérants de la Société et de toute autre personne nommé par les gérants. Le Comité d'Investissement se réunit à Luxembourg (ou en tout autre lieu indiqué sur la convocation, s'il y en a une) sur convocation de l'un quelconque de ses membres et statue à la majorité des membres présents. Aucune convocation préalable n'est nécessaire si tous les membres du Comité d'Investissement sont présents, représentés ou excusés.

Le Comité d'Investissement étudie et évalue tout investissement susceptible d'être fait par la Société et rend au Conseil un avis non impératif sur les mérites des investissements considérés.»

«11.1. Pouvoirs et droits de vote

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.»

« Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.»

«16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens & Loeff afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille huit cents Euros (1,800.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. PETIT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2013. Relation: LAC/2013/28126. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099480/211.

(130120719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

A.P.E.P.B., Associação de Pais da Escola Portuguesa de Bettendorf, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9356 Bettendorf, 2, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg F 9.625.

STATUTS

Les fondateurs soussignés:

1- FERREIRA VALE TEIXEIRA Teresa de Jesus, Pensionnée, Portugaise N° 10, cité Hannert dem Schlass L-9353 Bettendorf

2- DINIS ALVES PEREIRA DA SILVA Sara Alexandra, Vendeuse, Portugaise N° 10, um Knaepchen L-9370 Gilsdorf

3- FERREIRA VALE Maria Angela, Pensionnée, Portugaise N° 12, cité Hannert dem Schlass L-9353 Bettendorf

4- DINIS ALVES Manuel dos Anjos, Pensionné, Portugais N° 10, um Knaepchen L-9370 Gilsdorf

5- DA SILVA MAGALHÃES Renato Maciel, Professeur, Portugais N°7, Rue du Cimetière L- 9356 Bettendorf

réunis en une Assemblée le 10 juillet 2013 sont convenus de constituer une association et d'accepter unanimement à cet effet les statuts suivants.

Art. 1^{er}. L'association.

1.1. Dénomination

L'ASBL est dénommée Associação de Pais da Escola Portuguesa de Bettendorf ou abrégé A.P.E.P.B

Cette dénomination doit figurer sur tous les actes, factures, annonces, publications, lettres, commandes et autres pièces émanant de l'association, immédiatement précédée ou suivie des mots «association sans but lucratif» ou de l'abréviation «ASBL», et accompagnée de la mention précise du siège.

1.2. Siège

Le Siège de L'ASBL est sis à N° 2, rue du cimetière L-9356 Bettendorf, dans l'arrondissement judiciaire de Diekirch. Le Conseil d'administration a le pouvoir de déplacer le siège dans tout autre lieu de la région et de s'acquitter des formalités de publication requises. L'assemblée générale ratifie la modification du siège dans les statuts lors de sa première réunion suivante.

1.3. Durée

L'ASBL est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. Buts et Activités.

2.1. Buts

L'ASBL a pour but de s'engager à créer et développer, en générale, des activités sociales, culturelles, récréatives et en particulier l'importance développer la langue maternelle (le portugais) dans le système éducatif du pays d'accueil. L'ASBL a aussi comme but d'intégrer nos élèves devant la communauté Luxembourgeoise

2.2 Activités

Parmi les activités permettant le but de l'ASBL figurent notamment:

L'ASBL peut par ailleurs développer toutes les activités qui contribuent directement ou indirectement à la réalisation des buts non lucratifs précités, en ce compris dans la limite autorisée par la loi.

Art. 3. Membres.

3.1. Membres effectifs

L'ASBL compte au mois de 28 associés effectifs, qui disposent de tout le droit accordé aux membres visés dans la loi sur les ASBL et les fondations. Les fondateurs susmentionnés sont les premiers membres effectifs. Les membres effectifs ont tous les droits et obligations définis dans la loi sur ASBL et les fondations et les présents statuts. Ils paient une cotisation qui est fixée annuellement par 30 euros et qui peut s'élever au maximum de 50 euros.

3.2 Suspension de membres effectifs

Les membres effectifs qui ne paient pas leur cotisation pour l'année en cours dans le délai fixé par la direction sont suspendus, après une première mise en demeure écrite de régulariser leur situation, et ce, dans un délai de 1 moi suivant la date de cette mise en demeure.

Art. 4. L'assemblée générale.

4.1. L'assemblée générale

L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs de l'ASBL. Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal à l'assemblée générale.

4.2 Observateurs

Des Observateurs peuvent assister à l'Assemblée générale et peuvent, avec l'autorisation du président, s'adresser à l'Assemblée générale.

4.3 Compétences

L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément conférés par la loi ou les présents statuts. Les attributions de l'assemblée générale comportent le droit: de modifier les statuts de l'association, d'exclure un membre, d'approuver annuellement le budget et les comptes, d'approuver le règlement d'ordre intérieur et ses modifications, d'exercer tous autres pouvoirs décrivant de la loi ou des statuts.

4.4

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an au mois de juillet. Une assemblée générale extraordinaire peut être réunie à tout moment, par décision du conseil d'administration, soit à la demande de celui-ci, soit à la demande d'un cinquième des membres effectifs de l'association générale et convoquée par le conseil d'administration.

4.5 Votes

L'assemblée générale ne peut délibérer valablement sans que 51% des membres soient présents. Les membres ayant les cotisations en retard ne peuvent pas participer à l'assemblée générale ni déposer son vote. En cas d'égalité la voix du président est déterminante.

Art. 5. Administration et Représentation.

5.1. Composition du Conseil d'administration

L'ASBL est gérée par un Conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins, membres ou non de l'ASBL. Les membres du Conseil d'administration sont, après un appel de candidature, nommés par l'Assemblée générale de l'Association, statuant à la majorité simple des voix présentes ou représentés. Le mandat d'administrateur, en tout temps révocable par l'Assemblée générale, est de 2 ans. Il se termine à la clôture de l'assemblée annuelle. Tout administrateur qui veut démissionner, doit notifier sa décision, au Conseil d'administration, par voix ou par écrit, au moins 2 semaines avant l'Assemblée générale.

5.2. Conseil d'administration: réunions, délibération et décision

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du président aussi souvent que le requiert l'intérêt de l'ASBL, ainsi que en demande de 2 membres du Conseil d'administration. La réunion se tient au siège de l'ASBL ou en tout autre lieu au Luxembourg, inique dans la lettre de convocation. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes. En cas d'égalité de voix, c'est la voix du président la déterminante.

Art. 6. Gestion journalière. La gestion journalière de l'ASBL sur le plan interne, ainsi que la représentation externe en ce qui concerne cette gestion journalière peuvent être délégués par le Conseil d'administration à une ou plusieurs.

Art. 7. Financement. L'association sera financée, entre autres, par des subventions, des allocations, des dons des cotisations, des donations, des legs et d'autres dispositions testamentaires et dernières volontés, obtenus tant pour soutenir les buts généraux de l'association que pour soutenir un projet spécifique. L'association peut par ailleurs lever des fonds de toute autre manière légale.

Art. 8. Dissolution. L'Assemblée générale sera convoquée pour examiner les propositions relatives à la dissolution déposées par le Conseil d'administration ou par un minimum de 1/5 de tous les membres. En cas de dissolution et de

liquidation, les biens disponibles seront mis au profit des oeuvres sociales de la commune de Bettendorf ou de toute autre institution de bienfaisance officiellement reconnue, choisie par l'Assemblée générale.

En 4 exemplaires originaux.

Fait le 11 juillet 2013, à Bettendorf.

Référence de publication: 2013099552/94.

(130120324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Socipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 5.781.

L'an deux mille treize, le dix juin,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIPAR S.A., ayant son siège social à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 5.781, constituée suivant acte notarié en date du 28 octobre 1957, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 88 du 20 novembre 1957.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 29 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 324 du 8 mai 1998.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Valérie Weber, employée privée, demeurant professionnellement à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie Kaiser, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au:

a) Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations:

- le 24 mai 2013 sous le numéro 1218 et

- le 31 mai 2013 sous le numéro 1283;

b) Wort:

- le 24 mai 2013 et

-le 31 mai 2013;

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la Société.

2. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle et modification subséquente de l'article 11 des statuts de la Société.

3. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les quatre-vingt-treize (93) actions en circulation, soixante-quatorze (74) actions sont représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet social, en y ajoutant un second paragraphe, lequel aura la teneur suivante:

« **Art. 2. (Deuxième paragraphe nouveau).** La société peut également effectuer des prestations de conseil, d'encadrement, de gestion, d'assistance et de comptabilité pour les sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou pour des sociétés ou organismes tiers au bénéfice desquels les mandataires ou salariés de la société effectuent de telles opérations.»

La résolution est adoptée par 74 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle et de modifier par conséquent l'article 11 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin de chaque année, à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.»

La résolution est adoptée par 74 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. WEBER, M. ZELLINGER, M. KAISER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2013. LAC/2013 /26554. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099426/71.

(130119774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

V-Atrium 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.625.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

JUNGFRAU SICAV SIF, a Luxembourg investment company with variable share capital, qualifying as a specialized investment fund ("société d'investissement à capital variable - fond d'investissement spécialisé") and organized as a public limited liability company ("société anonyme"), with registered office at 15, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.616;

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- JUNGFRAU SICAV SIF, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "V-Atrium 2 S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 15 Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.625 incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 10 May 2013 (the "Company"), not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the Sole Shareholder can validly adopt the following resolutions on the following agenda:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Amendment of paragraph 5 of Article 3 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows: "(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company, which belong to the same group of companies as the Company (the "Affiliates") or any other co-investor(s) proceeding with co-investment(s) with the Company or any of the Affiliates, any assistance, loans, advances or, guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender);"

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,501 (twelve thousand five hundred and one Euro)

by the issue of 1 (one) share, having a nominal value of EUR 1 (one Euro), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 67,149 (sixty-seven thousand one hundred and forty-nine Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in cash; subscription of the new share by the sole shareholder; amendment of the first paragraph of Article 8 of the articles of association of the Company;

4. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder waives its right to prior notice. The Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 5 of article 3 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company, which belong to the same group of companies as the Company (the "Affiliates") or any other co-investor(s) proceeding with co-investment (s) with the Company or any of the Affiliates, any assistance, loans, advances or, guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender);"

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 12,501 (twelve thousand five hundred and one Euro) by the issue of 1 (one) share, having a nominal value of EUR 1 (one Euro), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 67,149 (sixty-seven thousand one hundred and forty-nine Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in cash.

The Sole Shareholder subscribes for the new share and evidence of the Contribution has been given.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 8 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows: "The Company's share capital is set at EUR 12,501 (twelve thousand five hundred and one Euro), represented by 12,501 (twelve thousand five hundred and one) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each."

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le onzième du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

JUNGFRAU SICAV SIF, une société d'investissement à capital variable - fond d'investissement spécialisé organisée selon le droit luxembourgeois sous la forme de société anonyme, ayant son siège social au 15, Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159616;

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. JUNGFRAU SICAV SIF est l'associé unique ("l'Associé Unique") de «V-Atrium 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 15 Avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.625, constituée selon un acte passé par le notaire prénommé le 10 mai 2013 (la "Société"), non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

II.- Que les 12,500 (douze mille cinq-cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'Associé Unique peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour suivant dont l'Associé Unique de la Société reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Modification du paragraphe 5 de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la formulation suivante: "5. D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées») ou à tout(s) autre(s) co-investisseur(s) procédant à des co-investissement(s) avec la Société ou avec l'une des Sociétés Affiliées, tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers);

3. Augmentation du capital social de Société d'un montant de EUR 1 (un Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cent Euro) à EUR 12.501 (douze mille cinq cent un Euro) par l'émission de 1 (une) part sociale, d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 67.149 (soixante-sept mille cent quarante-neuf Euro), le tout étant payé par le biais d'un apport en numéraire; souscription par l'associé unique; modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société.

4. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir une convocation préalable. L'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 5 de l'article 3 des statuts de la société qui aura désormais la formulation suivante: "(5)D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées») ou à tout(s) autre (s) co-investisseur(s) procédant à des co-investissement(s) avec la Société ou avec l'une des Sociétés Affiliées, tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers);"

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de Société d'un montant de EUR 1 (un Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cent Euro) à EUR 12.501 (douze mille cinq cent un Euro) par l'émission de 1 (une) part sociale, d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 67.149 (soixante-sept mille cent quarante-neuf Euro), le tout étant payé par le biais d'un apport en numéraire.

L'Associé Unique souscrit la nouvelle part sociale et preuve de l'existence de l'apport a été donnée.

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 8 des statuts qui aura désormais la formulation suivante: "Le capital social de la Société est fixé à 12.501 EUR (douze mille cinq cents un Euros), représenté par 12.501 (douze mille cinq cents une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune."

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juin 2013. Relation: EAC/2013/7979. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013099495/145.

(130120513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

3i La Sirena (b&c) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.625,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 114.735.

In the year two thousand and thirteen, on the second of July, before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, appeared Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg,

acting as proxyholder of the two shareholders of the company named "3i La Sirena (b&c) Holdings S.à r.l." hereafter named, who request the notary to act the following:

1. These written resolutions are passed by the Shareholders (as defined below) acting in their capacity as shareholders in the Company and pursuant to Article 193 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 193") before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").

2. The "Company" is 3i La Sirena (b&c) Holdings S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée incorporated by a notarial deed drawn up by Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 22 February 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 989, page 47451 dated 19 May 2006 (the "Articles"), having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114735 and whose Articles have been amended for the last time by a notarial deed drawn up by Me Henri Hellinckx, aforementioned, on 10 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2291, page 109947, dated 7 December 2006.

3. Article 193 provides that although resolutions of members of a société à responsabilité limitée will normally be adopted at general meetings, the holding of general meetings shall not be obligatory where the number of members does not exceed twenty-five. In such a case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

4. The Shareholders and the number of shares they hold in the Company are shown in the following table:

Shareholder	Number of shares
3i Europartners IVb LP, a limited partnership formed and existing under the laws of the United Kingdom and having its registered office in 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom	534 shares
3i Europartners IVc LP, a limited partnership formed and existing under the laws of the United Kingdom and having its registered office in 16, Palace Street, London, SW1E 5JD, United Kingdom	531 shares

5. The Shareholders between them hold all of the issued shares of the Company.

6. The proxy forms appointing Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, as proxyholder representing the Shareholders, signed ne varietur by the Shareholders represented by proxyholder, shall remain annexed to the present deed and be registered with it.

7. The Shareholders hereby unanimously pass the following written resolutions in accordance with Article 193:

I. The Shareholders acknowledge that the subscribed share capital of the Company currently amounts to twenty-six thousand six hundred twenty-five Euros (EUR 26,625.-) represented by one thousand sixty-five (1,065) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

II. The Shareholders resolve to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

III. The Shareholders resolve, pursuant to article 18 of the Articles, to appoint Mr. Antoine Clauzel, with professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator"), who has accepted his mandate.

IV. The Shareholders resolve that the Liquidator shall receive the powers as determined hereafter:

The Liquidator has the broadest powers and the authority to perform and execute all operations provided for by the Luxembourg company law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended (the "Law").

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the Law without requesting the authorization of the Shareholders in the cases in which it is requested.

The Liquidator may, under his own responsibility, regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives and for the period he will fix.

The Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to him hereby.

The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the Shareholders in cash or in kind to its willingness.

The Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

8. Costs and notarial deed.

I. The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1300.

II. The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

III. This notarial deed was prepared in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

IV. This document having been read to the Shareholders' proxyholder, who is known to the Notary by his name, first name, civil status and residence, the Shareholders' proxyholder and the Notary, have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil treize, le deux juillet, par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, a comparu Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

En sa qualité de mandataire des deux seuls associés de la société "3i La Sirena (b&c) Holdings S.à r.l." ci-après plus amplement renseignés, lequel a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Ces résolutions écrites sont adoptées par les Associés (tels que définis ci-dessous) agissant en leur capacité d'associés de la Société et conformément à l'Article 193 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l "Article 193") devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire").

2. La "Société" est 3i La Sirena (b&c) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, du 22 février 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 989, page 47451 du 19 mai 2006 (les "Statuts"), ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114735 et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, précité, du 10 octobre 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2291, page 109947, daté du 7 décembre 2006.

3. L'Article 193 dispose que bien que les résolutions des membres d'une société à responsabilité limitée seront normalement adoptées en assemblée générale, la tenue d'assemblées générales ne sera pas obligatoire lorsque le nombre des membres ne dépasse pas vingt-cinq. Dans une telle hypothèse, chaque membre recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et fournira son vote par écrit.

4. Les Associés et le nombre de parts sociales détenues par eux dans la Société figurent dans le tableau suivant:

Associés	Nombre de parts sociales
3i Europartners IVb LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois du Royaume Uni et ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Grande-Bretagne	534 parts sociales
3i Europartners IVc LP, un limited partnership constitué et existant selon les lois du Royaume Uni et ayant son siège social au 16, Palace Street, Londres, SW1E 5JD, Grande-Bretagne	531 parts sociales

5. Les Associés détiennent ensemble la totalité des parts sociales émises de la Société.

6. Les formulaires de procuration par lesquels Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, est nommé comme mandataire représentant les Associés, signés ne varietur par ledit mandataire, devront rester annexés au présent document pour être enregistrés ensemble.

7. Les Associés déclarent à l'unanimité adopter les résolutions suivantes conformément à l'Article 193:

I. Les Associés constatent que le capital souscrit de la Société s'élèvent actuellement à vingt-six mille six cent vingt-cinq euros (EUR 26.625,-) représenté par mille soixante-cinq (1.065) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

II. Les Associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation à compter de la date du présent acte.

III. Les Associés décident, vertu de l'article 18 des Statuts, de nommer comme liquidateur de la Société M. Antoine Clauzel, avec adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg (le "Liquidateur"), qui a accepté ce mandat.

IV. Les Associés décident que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après:

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus et l'autorité pour accomplir et exécuter toutes les opérations prévues par la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

Le Liquidateur a le pouvoir d'accomplir toutes les opérations prévues par l'article 145 de la Loi sans devoir demander l'autorisation spécifique préalable des Associés.

Le Liquidateur peut déléguer sous sa propre responsabilité, concernant des opérations spéciales ou spécifiques, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine à un ou plusieurs représentants et pour la période qu'il détermine.

Le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui est donné.

La signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation.

Le Liquidateur peut distribuer les biens de la Société aux Associés en numéraire ou en nature à sa discrétion.

Le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

8. Frais et acte notarié

I. Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement EUR 1300.

II. Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

III. Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

IV. Ce document ayant été lu aux Associés (ou, selon le cas à leurs mandataires), qui sont connus par le Notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les Associés (ou, selon le cas leurs mandataires) et le Notaire ont signé cet acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juillet 2013. LAC/2013/31401. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099524/136.

(130119756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

neoTIC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 178.680.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le huit juillet.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Olivier MESTRE, employé privé, né le 3 mai 1968 à Roccourt, Belgique, demeurant à 42, Rue du Cimetière, B-6792 Halanzy, Belgique

Lesquels comparants, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts sous la dénomination de «neoTIC S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange. Il pourra être transféré en tout autre municipalité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet la vente de matériel informatique ainsi que de toutes prestations de services informatiques, délégation de personnel technique, ventes et maintenance de matériels et logiciels, formation, assistance utilisateur, analyse réseaux, ventes et maintenance de matériels techniques.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000) représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150) chacune.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

La valeur de la part sociale est déterminée par les associés. A défaut d'accord, les associés nommeront un arbitre pour déterminer la valeur des parts.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés. Celle-ci nomme le ou les gérants pour une durée déterminée ou indéterminée et déterminera leur salaire, le cas échéant.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé. En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Olivier MESTRE 100 parts sociales

L'associé reconnaît que le capital de quinze mille Euros (EUR 15.000.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (eur 15.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Résolution des l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale et a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 211, rue des Romains, L-8041 Bertrange;
2. Est appelé à la fonction de gérant technique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Olivier MESTRE, employé privé, né le 3 mai 1968 à Roccourt, Belgique, demeurant à 42, Rue du Cimetière, B-6792 Halanzy, Belgique.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Mestre et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2013. LAC/2013/31815. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099590/88.

(130121166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Fox International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 59.145.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle au siège social le 26 juin 2013

7^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte avec effet immédiat la démission de Monsieur Christophe Blondeau en tant que Président du Conseil d'administration et administrateur. L'Assemblée Générale nomme en remplacement de l'administrateur sortant Madame Cornelia METTLEN demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2019.

L'Assemblée Générale accepte avec effet immédiat la démission de Monsieur Dominique Ransquin en tant qu'administrateur. L'Assemblée Générale nomme en remplacement de l'administrateur sortant Madame Brigitte DENIS demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2019.

8^{ème} Résolution:

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Marc LIBOUTON, ainsi que celui de Commissaire de la société H.R.T. Révision S.A. arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée. L'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat leur mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour FOX INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013095969/22.

(130116175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

F.D.Q. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 61.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013095931/10.

(130116986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Financière de Cloedt, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 143.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095964/9.

(130116336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Global Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 158.399.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 9 mars 2011:

- Ancienne situation associée:

Torneo Capital S.L.: 500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
INTERMEJORANA JM CORP, corporation, enregistrée auprès du registre public de Panama sous le numéro 677120 DOC. 1658493, avec siège social à Mossfon Building, 2 ^{ème} étage, East 54 th Street, Panama, République de Panama	500
Total	500

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Global Capital S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013095981/22.

(130116085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Guardian Europe Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 62.662.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 15 avril 2013 les associés ont, entre autres:

(i) révoqué le mandat de M. Jean-Pierre de Bonhome en tant que administrateur de la Société avec prise d'effet immédiat;

(ii) révoqué, avec effet immédiat le mandat temporaire de M. Laurent Hendrickx en tant que directeur de la Société suite à sa cooptation par les administrateurs de la Société avec effet au 19 novembre 2012;

(iii) approuvé la nomination de M. Patrick Vannimmen, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau administrateur de la Société, avec prise d'effet immédiat et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018 statuant sur les comptes annuels de 2017; et

(iv) approuvé la nomination de M. Vincent Pringiers, résidant professionnellement Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau administrateur de la Société, avec prise d'effet immédiat et prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018 statuant sur les comptes annuels de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour Guardian Europe Financial Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2013096003/23.

(130116490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Furnas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.204.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095971/9.

(130116142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Gounot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.478.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2013:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur John ELLIOTT, avec adresse professionnelle au 20, Manchester Square, W1U 3PZ Londres, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Luxembourg, le 10 juillet 2013.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013095999/26.

(130116370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

News Luxembourg Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.391.

—
Veuillez prendre note des changements suivants concernant l'adresse des associées de la société:

- News America Incorporated a désormais son siège social à 1209, Orange Street, The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, DE 19801 Wilmington, New Castle, Etats-Unis d'Amérique;

- NDS Holdco Inc a désormais son siège social à 1209, Orange Street, The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, DE 19801 Wilmington, New Castle, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour News Luxembourg Finance S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013096243/16.

(130116919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

F-Dortmunder Str Witten S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.442.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66772 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013095933/10.

(130116019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.
